



Garantie conduit de branchement Protection des propriétaires résidentiels contre des risques coûteux

HSB Canada, membre de Munich Re, est une entreprise axée sur la technologie, fondée sur l'assurance spécialisée et l'ingénierie, qui s'efforce de stimuler l'innovation dans un monde moderne, afin que vous puissiez demeurer à l'avant-garde des risques.

Des risques coûteux pour les propriétaires résidentiels

La plupart des propriétaires résidentiels ignorent que les conduits de branchement sur leur propriété leur appartiennent et qu'ils sont responsables de la réparation ou du remplacement de celles-ci – les canalisations et le câblage fournissant l'eau, l'électricité, le gaz naturel, le gaz propane, les données, les communications et les autres services à leur domicile.

Les polices d'assurance des propriétaires occupants excluent les causes les plus courantes de défaillance aux conduits de branchement, exposant ainsi

ces propriétaires à des réparations pouvant : coûter facilement des milliers de dollars, endommager leurs biens et entraîner le déplacement de leur famille pendant que ces réparations sont effectuées.

Qu'est-ce que la garantie conduit de branchement?

La garantie conduit de branchement paie les dommages causés aux canalisations, aux câblages et aux biens extérieurs lorsqu'ils résultent d'une défaillance d'un conduit de branchement.

Un conduit de branchement est une canalisation et un câblage extérieurs souterrains comprenant des raccords permanents,

soupapes ou dispositifs rattachés fournissant un service aux lieux d'habitation.

La garantie est fournie pour la canalisation ou le câblage endommagé dont vous êtes légalement responsable, mais qui s'étend hors des lieux d'habitation. Cette garantie se termine à l'endroit précis où prend fin votre responsabilité légale pour la réparation ou le remplacement.

Les services couverts comprennent :

- L'alimentation en eau
- L'évacuation des déchets
- L'alimentation en électricité
- Le chauffage (y compris l'eau chaude, le gaz naturel, le gaz propane, la vapeur et la géothermie)
- Les communications (y compris la transmission par câble, la transmission des données, l'accès Internet et les télécommunications)
- Le système de drainage
- L'air comprimé

La garantie conduit de branchement s'applique à la partie de la canalisation ou du câblage qui appartient au propriétaire résidentiel ou dont il est responsable, conformément à une loi, un règlement ou une entente de service. La garantie prend fin au point de raccordement du conduit de

branchement principal ou de services publics.

Qu'est-ce qu'une défaillance d'un conduit de branchement? Une « défaillance d'un conduit de branchement » est un dommage matériel, signifiant une fuite, un bris, une déchirure, une rupture, un effondrement ou une production d'étincelles (arc électrique) d'un « conduit de branchement visé par la garantie ». Les causes d'une défaillance d'un conduit de branchement couvertes comprennent, mais sans s'y limiter, l'un des risques suivants :

- L'usure, les rayures, la détérioration ou la dégradation non apparente
- La rouille ou autre corrosion
- Le bris mécanique, le vice caché ou le vice propre
- Le poids des véhicules, de l'équipement, des animaux ou des personnes
- La vermine, les insectes, les rongeurs ou autres animaux
- Le courant électrique généré artificiellement
- Le gel ou le soulèvement par le gel
- La force externe d'une pelle, d'une rétrocaveuse ou une autre forme d'excavation
- L'invasion d'un arbre ou de ses racines

Sommaire des garanties, conditions et dispositions

Classes d'affaires ciblées

- Titulaires de polices d'assurance des propriétaires occupants
- La garantie est disponible pour :
 - Les formulaires de polices d'assurance des propriétaires occupants (excluant les polices pour condominiums, maisons mobiles et pour contenu seulement)
 - Les formulaires de polices d'assurance incendie résidentielle

Garanties

- Le dommage matériel à un conduit de branchement couvert qui est le résultat direct d'une défaillance d'un conduit de branchement.
- Les coûts de première partie pour des biens extérieurs tels les arbres, arbustes, plantes, pelouses, allées piétonnières et allées de cour endommagés durant l'excavation d'un conduit de branchement couvert, à la suite d'une défaillance d'un conduit de branchement.
- Les frais d'hôtel, de repas, de loyer ou autres frais de subsistance lorsqu'un propriétaire résidentiel ou sa famille doit quitter sa résidence en raison d'une perte couverte, ou pour la location de génératrices ou autres équipements temporaires afin d'y demeurer.
- Les frais d'accélération des travaux.

Montant de garantie

10 000 \$ par sinistre

Franchise

500 \$, ou selon la franchise de l'assurance des propriétaires occupants





Exclusions

La garantie ne s'applique pas :

- À la relocalisation de la canalisation ou du câblage existant
- Aux pompes et moteurs de puits
- À l'inondation ou au mouvement de terrain
- Au refoulement ou à la fuite de l'eau d'un égout, d'un puisard ou d'une fosse septique.
- Aux dommages survenant en cours d'installation, de démantèlement ou de réparation.
- La garantie est assujettie aux exclusions de la police d'assurance des biens sous-jacente

Autres conditions

La garantie Améliorations en matière d'environnement, de sécurité et d'efficacité paie jusqu'à un 50 % additionnel du coût de remplacement par du matériel plus écologique, sécuritaire et efficace pour l'environnement que le matériel à remplacer.

Modes de distribution

Incluse en tant que garantie additionnelle à l'assurance des propriétaires occupants ou combinée dans un avenant d'extension de garantie.

Prime

Tarifée par résidence

Prestations de services

Services de règlement des sinistres, conception de formulaires, formation des souscripteurs et des courtiers ainsi que services de soutien marketing.

Disponibilité

Par le biais des assureurs partenaires d'HSB comme une extension de leurs polices d'assurance des propriétaires occupants.